

récemment adressées par la Sacrée Congrégation des Rites à Mgr l'évêque de Belley, la commission ou tribunal canonique à qui incombe le soin des informations à recueillir, au nom et par autorité du Saint-Siège, pour ce procès apostolique, a tenu sa première session le jeudi 10 février. Le tribunal a été constitué selon les prescriptions des lettres rémissoriales.

Nous nous ferons un devoir d'unir nos prières à celles des diocésains de Belley pour obtenir de Dieu le succès d'une cause si glorieuse pour la France et si chère aussi au cœur de tous les catholiques canadiens-français.

ESPAGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES TERTIAIRES DE SAINT FRANÇOIS A VALENCE

Le deuxième dimanche de février, les tertiaires de Valence ont eu leur assemblée générale annuelle dans l'église Saint-Laurent des Pères Franciscains. Dans son organisation et dans son développement extérieurs, cette réunion présente de nombreux points de ressemblance avec celle de Madrid dont la dernière chronique a donné le compte-rendu : chœur de chant nombreux et choisi, artistes musiciens, poètes et orateurs, tous les talents sont mis à contribution par les tertiaires dans ces circonstances solennelles. Chose digne de remarque, dans ces assemblées qui se tiennent à l'église, les Sœurs tertiaires ne s'éclipsent pas devant les Frères tertiaires ; il est admis qu'elles peuvent y prendre la parole. Il ne semble pas qu'elles se fassent prier.

A Valence, un des discours les plus remarquables a été précisément celui de Dona Dolorès BATLLES, assistante de la fraternité des Sœurs. Le sujet développé fut celui-ci : *Influence de la tertiaire franciscaine au foyer domestique*. Après s'être excusé avec une humilité et une modestie toute franciscaine, la senora BATLLES réclame l'indulgence de ses auditeurs pour l'audace dont elle fait preuve en prenant la parole devant un auditoire aussi imposant. Puis, d'une voix claire, avec un calme et une aisance remarquables, elle prononce son discours. Dans une première partie, elle parle de l'influence en général qu'exerce la femme au foyer domestique ; elle montre que sans l'intervention nécessaire de la femme, la société domestique ne peut ni voir le jour, ni croître, ni se développer, ni subsister.